



## Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: BOULEVARD DU SOUVERAIN 186 1160 AUDERGHEM Belgique

Boîte: Appartement 1ier étage

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
13/05/2025

📅 Prochaine visite avant le:  
13/05/2026

👤 Agent-visiteur:  
Benjamin De Potter

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

##### Donneur d'ordre

Nom	Haine David
Adresse	Dworpsestraat 122, 1651 Lot, Belgique

##### Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	Inconnu
Adresse	BOULEVARD DU SOUVERAIN 186 1160 AUDERGHEM Belgique

##### Installateur

Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	BOULEVARD DU SOUVERAIN 186 1160 AUDERGHEM Belgique
Code EAN	Nc
Numéro de compteur	42841575-94
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	42841575-94
Code EAN	Nc
Liaison compteur-tableau	VOB 3X6
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	25 3P
Protection maximale admissible	. 3P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	Non mesurable
Description de l'installation	<p>Td cave  1 diff 4P 300MA 40A  1 diff 4P 30MA 40A  3 fusibles 25A 6mm<sup>2</sup>  3 fusibles 20A 2,5 mm<sup>2</sup>  4 fusibles 6A</p> <p>Td appartement  3 fusibles 20A 2,5mm<sup>2</sup>  6 fusibles 16A 2,5mm<sup>2</sup></p>

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-035/5639115

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	Non mesurable
Isolement ( $M\Omega$ )	179,5
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>B. Prise de terre</b>	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
<b>C. Liaisons équipotentiels</b>	Assurer la continuité de la liaison équipotentielle.	L1: 5.4.4.
<b>E. Schémas</b>	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
	Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
<b>G. Conducteur de protection</b>	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
	Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
<b>I. Appareillage</b>	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

## Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12



Libellé	Référence
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 13/05/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

*Benjamin De Potter*

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes

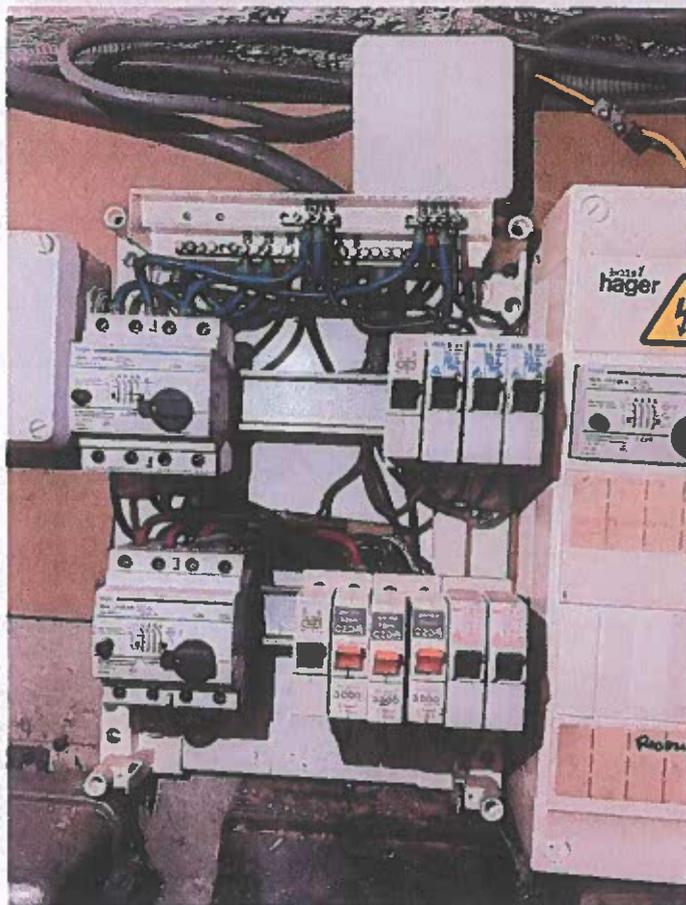


Tableau 1

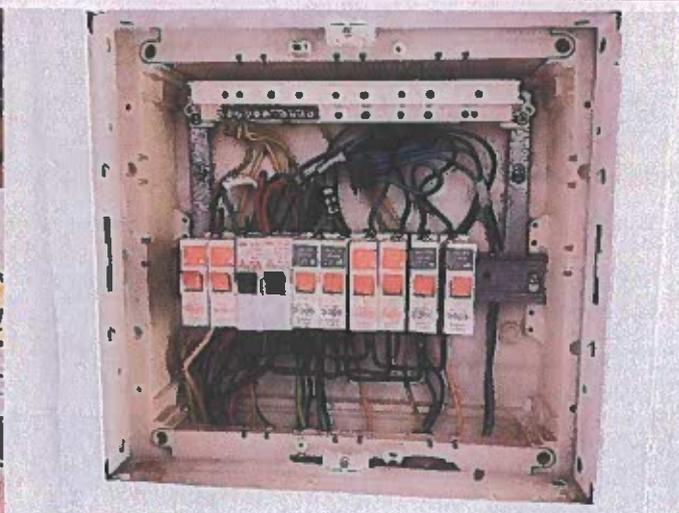


Tableau 2



Annexes

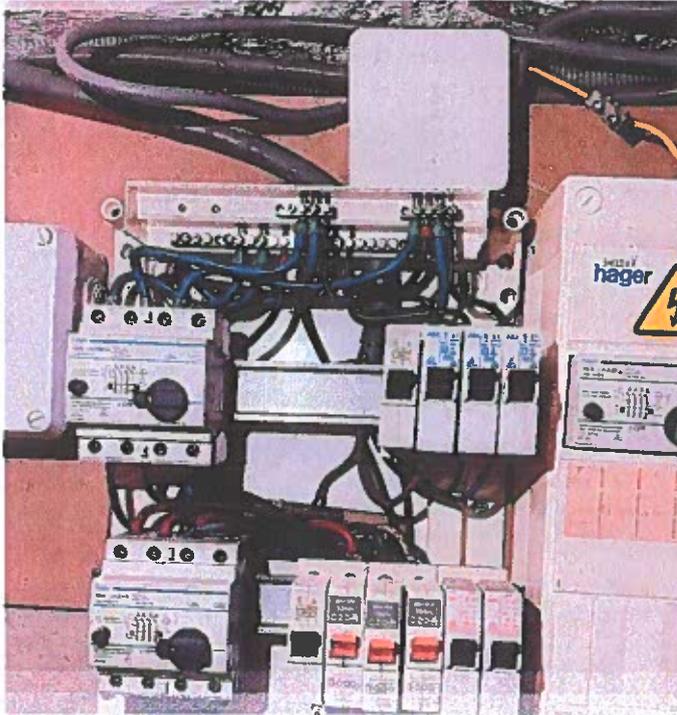


Tableau 2

